

La FEMA peut vous aider à faire face aux frais de déménagement et d'entreposage

Release Date: Sep 22, 2021

Si votre maison est devenue inhabitable en raison de l'ouragan Ida et vous avez dû déplacer vos biens personnels vers un autre logement ou un lieu d'entreposage pour les protéger de dommages supplémentaires, la FEMA peut vous fournir une aide financière pour couvrir vos frais de déménagement et / ou d'entreposage.

Pour commencer : faites une demande d'aide

Vous devez tout d'abord faire une demande d'aide. Dites à la FEMA que vous avez dû déplacer vos biens hors de votre logement pour les protéger contre d'autres dommages. Une aide financière pour le déménagement et/ou l'entreposage peut être offerte aux survivants dont le logement est inhabitable en raison des dommages causés par la catastrophe. Il n'y a pas de maximum spécifié pour les frais de déménagement et d'entreposage autre que le plafond Autres besoins. Cependant, seuls les frais de déménagement et / ou d'entreposage non couverts par une autre source telle qu'une assurance seront pris en compte.

Qu'est-ce que l'on considère comme des biens personnels ?

Les biens personnels sont des articles essentiels et/ou des articles ménagers. Il s'agit notamment des appareils électroménagers, tels qu'un réfrigérateur ou une machine à laver et des meubles tels qu'un lit ou un canapé. Il ne s'agit pas des articles de loisirs, par exemple les bateaux ou le matériel de pêche.

Comment remplir les conditions requises ?

Pour bénéficier de cette assistance, vous devez répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Votre logement est endommagé et n'est pas habitable.



- Il s'agit de votre résidence principale. Les logements de vacances ou de location ne sont pas admissibles.
- La propriété déplacée et / ou entreposée est considérée comme des biens essentiels ou du ménage.
- Vous déménagez et / ou entreposez ces articles temporairement en attendant la réparation de votre logement ou votre retour dans celui-ci, ou jusqu'à ce que vous trouviez un nouvel endroit pour vivre et puissiez déménager vos effets personnels dans votre nouveau logement.
- Vous avez déménagé et / ou entreposé vos biens le 26 août 2021 ou après cette date.

Qu'est-ce qui est couvert ?

Une aide à l'entreposage et au déménagement peut être fournie pour les frais suivants :

- Frais de déménagement professionnel
- Frais de location d'un camion
- Carburant pour le véhicule de location
- Coûts des caisses et de la bande adhésive
- Frais d'entreposage commercial, y compris de stockage en libre-service
- Taxes sur les ventes correspondantes

L'aide au déménagement et à l'entreposage est-elle disponible pour les survivants qui ne sont pas propriétaires de leur logement ?

Oui, tant que les critères d'éligibilité sont satisfaits, une aide au déménagement et au stockage est disponible pour les locataires, les personnes qui vivent dans des logements sociaux, les maisons privées utilisant un bon de choix de logement dans le cadre de la section 8 ou les survivants qui vivent dans des résidences-services.

Comment faire une demande

- Le moyen le plus facile et le plus rapide est de consulter [DisasterAssistance.gov](https://www.disasterassistance.gov).
- S'il n'est pas possible de faire une demande en ligne, composez le 800-621-3362. Les lignes téléphoniques sans frais fonctionnent 24 heures sur 24, sept



jours sur sept. Si vous utilisez un service de relais, tel que le service de relais vidéo (VRS), le service téléphonique sous-titré ou d'autres systèmes, communiquez ce numéro à la FEMA.

Pour obtenir les dernières informations sur l'ouragan Ida, consultez fema.gov/disaster/4611. Suivez-nous sur Twitter à twitter.com/FEMARegion6 et aimez-nous sur Facebook à facebook.com/FEMARegion6/.



FEMA